

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
En N°. 20
Les abonnements commencent à
toutes les époques.

LE POLITIQUE,
JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.
On s'abonne
au bureau du journal, rue
du Pol-d'Or, N° 622, et chez
Messieurs les Directeurs des
Postes.

CHEMIN DE FER.

Table of train schedules with columns for destinations (LIÈGE, BRUXELLES, D'ANVERS, GAND), departure times (Matin, Relevée), and prices for various routes and classes.

ALLEMAGNE.—Frankfort 1er. septembre.

On écrit de Berlin, 30 août :
Les dernières nouvelles du duché de Posen représentent
les dispositions des catholiques comme très-défavorables.
Beaucoup de Polonais se sont laissés séduire par des émissaires
français pour se joindre à des associations secrètes
sur les traces desquelles est notre gouvernement.
Quelques émissaires porteurs d'écrits séditieux sont placés sous
une stricte surveillance. Plusieurs étudiants polonais en vacance
sont fort compromis, et on a saisi les papiers qu'ils ont laissés
chez eux.
— On écrit de la même ville, 30 août :
Tous les appartemens sont préparés pour la réception des
augustes étrangers que nous attendons. La famille impériale
habitera encore au palais royal; les autres illustres étrangers
seront logés en partie dans les hôtels des princes et en
partie dans les auberges les plus distinguées de notre ville.
La réunion de plusieurs souverains, dans la crise politique
qui semble menacer l'Europe de plus en plus, pourrait bien
être le moment favorable pour la discussion de plusieurs
graves questions. On prétend que la Prusse, l'Autriche et
la Russie et les autres représentants des puissances du Nord,
prendront à cette occasion une dernière résolution, tant au
sujet de la question hollandais-belge, qu'au sujet de la question
d'Orient, etc. Résolutions qui cependant ne pourront
être que conciliatrices et toutes dans l'esprit de maintenir
et d'affermir pour longtemps la paix générale, si nécessaire
à l'Europe.

ANGLETERRE.— Londres, le 4 septembre.

Lord Torrington se rendra demain matin à Ramsgate pour
recevoir le roi des Belges, qui y est attendu dans la journée.
S. M. passera la nuit à Ramsgate, et partira le lendemain
pour Windsor.
— Les ministres de France, de Hanovre, de Russie et de
Naples ont travaillé aujourd'hui au bureau des affaires étrangères.
— Sur la nouvelle qui a couru qu'il était arrivé à Londres
un citoyen américain, appuyé par le gouvernement des Etats-
Unis, et commissaire chargé par le gouvernement du Mexique
de contracter un emprunt d'un million sterling (25 millions
de fr.); il vient d'être notifié au public, de la part du
ministre mexicain, que ni lui, ni personne n'ont reçu la plus
simple indication à cet égard, et n'ont même pas entendu
parler de ce prétendu commissaire.
— Une adresse a été votée à lord Palmerston dans une
réunion de l'association commerciale de l'Amérique du Sud
et du Mexique, tenue à Freeman's-Court. En voici les principaux
passages :
« L'état de cette question a pris un caractère très-remar-

quable, depuis qu'il est venu à notre connaissance que le
gouvernement français a refusé de soumettre la décision de ses
différens avec le Mexique à l'arbitrage et à la médiation d'une
troisième puissance indépendante.
« L'attitude prise aujourd'hui par la France est telle que
le comité ne peut s'empêcher d'exprimer l'espérance que le
gouvernement de la Grande-Bretagne usera de son influence
auprès du gouvernement français pour lui demander des
explications catégoriques au sujet de la marche qu'il suit en
ce moment. Le gouvernement anglais reconnaissant, comme
il la toujours fait, le droit qu'à toute puissance de bloquer
les ports d'un ennemi, ne peut pas permettre plus qu'un
autre que ce droit s'exerce contre les nations avec lesquelles
cette puissance n'est pas en guerre; mais sans entrer dans
l'examen minutieux de cette distinction, le comité prend la
liberté de demander au gouvernement de S. M. si toutes les
nations civilisées ne sont pas intéressées, pour la conservation
des droits communs et naturels à toutes, à protester contre
cette doctrine, que toute puissance peut se constituer elle-
même seul juge et arbitre souverain du montant des réclama-
tions qu'elle juge à propos de former contre une autre
puissance, et de se refuser à toute médiation d'un tribunal
étranger pour exclure, à la force des armes, le reste du
monde de toutes relations commerciales avec cette nation
jusqu'à ce que celle-ci ait satisfait à des réclamations qui
n'ont pu être appréciées et discutées par aucun arbitre.
Le gouvernement de S. M. sait déjà que le Mexique est, pour
s'exprimer ainsi, un pays qui ne peut pas être traité comme
un pays ordinaire, et que le Mexique est, pour s'exprimer ainsi,
un pays qui ne peut pas être traité comme un pays ordinaire.
« Le comité ne croit pas avoir besoin de faire remarquer
que, dans les cas où aucune question d'agression territoriale
ne se présente, ou des relations pacifiques ont antérieurement
existé, ou enfin il est survenu des différends tels que
celui qui divise en ce moment la France et le Mexique, l'intervention
d'une tierce puissance indépendante a de tout
temps été réclamée par toutes les nations civilisées dont l'histoire
fasse mention.
— Le bateau à vapeur le Royal Tar est arrivé à Fal-
mouth, dimanche, et a apporté des nouvelles de Lisbonne
du 28 août.
La mort de Remachido n'a pas rendu la tranquillité à la
province des Algarves; le vieux chef guérillas a trouvé un
successeur dans son fils, qui est déjà à la tête d'une force
nombreuse, et a eu quelques rencontres avec les troupes de
la reine. Les journaux de Lisbonne ont publié une correspondance
qui a eu lieu entre Remachido et le capitaine Neutel,
de l'armée de la reine. Celui-ci invitait le jeune rebelle à se
soumettre, sous promesse d'amnistie; voici quelle a été sa
réponse :
« M. Neutel, j'ai lu votre lettre polie, et en réponse à son
contenu je vous dirai que la manière dont on a tenu les promesses
de la soi-disant convention d'Evora Monte est gravée
dans la mémoire de tous les portugais; que je me rappelle

très-bien l'amnistie de 1835, parce que, sans ma précaution
dans cette circonstance, je jouirais déjà dans l'autre monde
de cette paix dont jouit maintenant mon père. Je vois que
vous m'offrez votre protection, mais si elle a été inefficace
pour l'auteur de mes jours, quelle confiance puis-je avoir en
elle? Les promesses faites par des libéraux n'ont pas plus
de crédit à mes yeux que les assurances données par des ivrognes
et des filous. Si le sort des hommes était livré aux autres
hommes je pourrais craindre vos menaces, mais comme leur
destinée est entre les mains de Dieu, auquel ni vous, ni les
libéraux ne croyent, mais dont vous ne pouvez fuir la puissance,
j'espère échapper à vos funestes présages, et s'ils se
réalisaient, et bien, je mourrais pour la défense des lois du
Tout-Puissant. Me comprenez-vous M. Neutel? Maintenant,
quant à ma famille, souvenez-vous des représailles de Cabrera
en Espagne; pour chaque membre de ma famille que vous
traitez mal, dix des vôtres éprouveront le même traitement
et ce sera ainsi que je montrerai qui je suis.
Signé, MANOEL DA GRACA BEIS REMACHIDO. »
Daté des montagnes, le 12 août.
Dans un post-scriptum Remachido ajoute que ses troupes
veulent toutes se présenter à celles de la reine, non pour réclamer
les bénéfices de l'amnistie, mais pour verser la dernière
goutte de leur sang pour la défense de la cause de don
Miguel.
Duarte Leitao, ministre de la justice, a réussi à faire
accepter sa démission par la reine, et on s'attend à un changement
complet de cabinet.
— La frégate française la Gloire, et le sloop la Favorite
sont partis de Lisbonne pour le Mexique.
Les nouvelles d'Oporto annoncent que les élections
continuent à être favorables aux chartistes; mais qu'on ne
pourra en connaître le résultat exact que vers le milieu de
ce mois.

FRANCE.— Paris le 5 septembre

Les seules nouvelles d'Eu, que donne ce soir la feuille
ministérielle, sont que S. M. s'est rendue à l'église, où un Te
Deum a été chanté.
— On a répandu le bruit hier matin, dit un journal, que
le ministre de la guerre avait été atteint, hier au soir, d'une
grave indisposition qui le forcera, quant à présent, d'abandonner
ses fonctions. M. le comte de Molé ayant réuni M. de
Rosamel et M. le ministre des finances, se serait chargé de
l'intérim. Un courrier aurait porté à Eu cette nouvelle, avec
le projet d'ordonnance, qui confère cet intérim à M. le
président du conseil.
— Nous pouvons, dit le Moniteur parisien, confirmer
aujourd'hui la nouvelle de la nomination de M. l'abbé Dupuch
à l'évêché d'Alger.
— On assurait ce matin chez le duc d'Orléans que des or-

FEUILLETON.

LA HAVANE.

La Havane est une ville pittoresque, mais qui n'a rien de bien remarquable,
si ce n'est la physionomie toute espagnole et son cachet castillan.
Les rues sont étroites, sans pavé, et par conséquent impraticables
pendant les pluies, malgré les égouts dont on les sillonne chaque jour.
Il y a de magnifiques maisons, à l'architecture grandiose, mêlées à
de misérables huttes. C'est la plèbe et la grandesse espagnoles qui sont
là taillées en pierres. Les fenêtres sont larges, basses, et garnies d'un
grillage en bois ou en fer. De longs balcons extérieurs entourent le
premier et le deuxième étage de leurs galeries ouvertes, ou fermées par
des jalousies. A travers les grillages des fenêtres basses, la vie du ménage
apparaît à tous les yeux. Chaque maison est une cage à jour, dont les
habitants s'agitent et se mettent à l'aise, sans songer qu'ils sont en
pleine rue. La ville y gagne, à l'extérieur, certain air de parenté avec
les loges des animaux à notre Jardin des Plantes. Dans l'intérieur, la
distribution est également uniforme. Partout une cour carrée avec
galeries couvertes, où aboutissent tous les appartemens. Dans les grandes
maisons, un portail immense, hautaine entrée du hautain Castillan, conduit
à la cour intérieure, pavée de marbre, et à l'escalier de pierre,
imposant et vaste, comme le faisaient nos aïeux. Les appartemens,
disposés sur une même ligne, communiquent par de larges portes rentrantes
dans la boiserie; point de cheminées, point de vitres; la maison
respire à pleins poulmons, rien ne lui intercepte l'air. Presque partout,
les murs sont sans papier et simplement blanchis; un lit à matelas orne
la chambre à coucher, mais il est de pure parade. Un lit de sangle sans
matelas ni couverture, voilà la couche générale du plus petit comme du
plus grand, et quand on a pu apprécier la fraîcheur de cette couche, on
n'en veut plus d'autre. Chaque lit est entouré de sa moustiquaire, comme
à la Louisiane, car le moustique est une plaie commune aux deux pays.
Un meuble qu'on est étonné de voir dans la plupart des salons bourgeois,
c'est... la voiture de la famille, la volante. Cette voiture que les Havanais
placent dans son salon, est quelque fois d'une richesse extrême, et toujours
d'une admirable propreté. Sa forme est bizarre. Le cabriolet, au
lieu d'être suspendu sur l'essieu, entre les deux roues, comme sont nos
voitures, est suspendu sur les brancards, en avant des roues qui sont
très-hautes.
Aux brancards, également très-longs s'attelle un cheval monté et guidé
à la bride par un nègre appelé caléséro, dont le costume n'est pas

moins original. Chapeau galonné, veste ronde brodée soie, argent ou
or; chemise blanche, pantalon blanc, gants jaunes, souliers fins à boudes
d'argent, énormes bottes à l'écuère parfaitement vernies et dépassant
d'un pied le genou des nègres, tel est cet accoutrement qui le fait
ressembler à des singes bottés. Ils ont, pour conduire, une dextérité et
une finesse d'ouïe étonnantes. Le maître, en montant en voiture, leur
dit rarement où il va; du fond de sa volante, il les dirige en leur disant
à droite, à gauche, et le caléséro saisit au passage cet ordre qui,
murmuré du bout des lèvres, lui laisse souvent à peine le temps de l'exécution.
Les volantes ont sur nos voitures européennes l'avantage d'être
inversables, vu la hauteur des roues et la position infime du cabriolet.
On est séparé du cocher, et, à l'aide d'une étoffe verte ou bleue qui clot
entièrement ou partiellement la capote, on se dérohe à son gré à la
foule indiscrette.
Les principales curiosités de la Havane sont la place d'Armes, au
centre de la ville et devant le Palais du gouverneur; l'ancien Paseo et
le nouveau Campo del Marte, à l'entrée des faubourgs; le Paseo
militaire, création de Tacón, situé à quelques milles de la ville, est le
rendez-vous favori des habitants; les aqueducs et le chemin de fer, qui
a déjà sept à huit lieues d'étendue. Il faut y ajouter : le jardin
botanique et quelques jardins particuliers, qui offrent dans un seul lieu
toutes les productions des Antilles; 2° la prison nouvelle, qui s'élève à
l'ombre du nom de Tacón, 3° les fortifications qui entourent la ville et
qui, en outre de fossés assez misérables, comprennent le Cabana, ou caserne
principale de la garnison, dominant la rive gauche de la rade, et
quatre ou cinq forts parmi lesquels le Morro seul est digne de remarque;
4° le café de la Louja, le plus vaste que j'aie vu dans aucune partie du
monde, et devant lequel les Havanaises s'arrêtent, dans leurs volantes,
pour prendre une glace, en venant d'entendre la musique de la place
d'Armes, à vingt pas de là; 5° les théâtres qui sont au nombre de cinq
ou six, parmi lesquels le théâtre espagnol-italien mérite seul d'être vu,
surtout quand la belle voix de la Pantanelli s'y fait entendre. J'eus
occasion d'assister à quelques représentations à bénéfice, et ce ne fut pas
sans humiliation pour les bénéficiaires que je les vis, hommes ou femmes,
se tenir à la porte, un plateau devant eux, pour recevoir l'offrande volontaire
amoncée par chaque spectateur. Cette habitude, je le sais, est
celle de tous les pays italiens et espagnols; je n'en fus pas moins satisfait
d'apprendre que le chef d'orchestre du théâtre, jeune Français, avait
renoncé à son bénéfice, plutôt que de se résigner à tendre ainsi la main.
J'aurai fini la nomenclature des monuments de la Havane, en citant les
églises fort nombreuses, qui n'ont rien de remarquable, la cathédrale y

comprise, et les couvens qui volent à la ville le tiers de son enceinte. De
tous ces couvens, il n'en était qu'un que j'avais dessein de voir, c'est celui
de Santa-Clara dont parle la comtesse Merlin, cette spirituelle créole
dérobée par la France à son beau pays, dont elle cause si délicieusement
dans ses délicieux souvenirs. J'ai visité ce couvent où elle fut élevée; j'ai
cherché et trouvé la petite porte basse donnant du couvent dans l'église,
par laquelle elle s'échappa, l'espégle enfant, avec ses longs cheveux
flottans sur sa robe blanche et ses petits pieds nus. En découvrant cette
porte, j'étais heureux comme un savant qui eut trouvé quelque précieuse
antique dans les ruines d'Herculanum. Et cependant je ne connais pas
Mme. la comtesse Merlin, mais je connais son livre.
Les environs de la Havane offrent de délicieux aspects. C'est dans la
campagne qu'on s'aperçoit surtout qu'on n'est plus sur le sol d'Europe,
mais sur celui des Tropiques. Là, pour vous, la parure de la nature est
complètement nouvelle, et hormis la verdure, qui est le fonds principal
du grand costume terrestre, vos yeux ne retrouvent rien des sites européens.
La robe brillante des fleurs est taillée sur des patrons bizarres, la
chevelure des arbres revêt d'étranges dispositions. Dans la plaine, sur les
monts, vous ne voyez que le palmier, ce porte-étendard des Antilles,
dont la tête est abritée d'une meche de feuilles verdoyantes, s'épanouissant
en éventail sur ces arbres où naissent et se développent à la fois,
le fruit, la fleur et le bouton, trois générations engendrées et portées
simultanément par un même arbre! Le cocotier, ce frère du palmier,
moins beau, mais plus utile que lui, portant ses grosses noix rassemblées
comme des grelots, sous l'aisselle de ses longues feuilles jaunissantes;
le bananier, qui est le père nourricier de ces pays; le corrossolier,
dont le fruit a un goût suave de fraise et de poire; le gouvayer à la pomme
astringente dont la pâte et la gelée voyagent au bout du monde; le
mango et le mamey importés de St-Domingue, l'acajou, le cèdre, le cébia,
etc., tête noble et fière que la main de l'homme abat impitoyablement
quand ses yeux y découvrent le chou palmiste, cette cervelle végétale
si précieuse aux gourmands, qui trouvent un nouveau sel à leur
jouissance épicurienne dans la pensée, qu'en un seul coup ils vont la
dévorer tout un arbre. En effet, celui-ci meurt aussitôt qu'on a brisé son
front pour en arracher cette substance!
Quelques plantes d'Europe se trouvent cependant, enfans perdus dans
cette grande famille étrangère; ce sont, par exemple, le groseller et la
pervence. Mais telle est la sève luxuriante de ces climats et la vie exubérante
qu'elle communique à ces nourrissons exotiques, que le groseller devient
un arbre très-élevé, et ses pépins de durs noyaux. Dans cette
transformation le fruit perd entièrement sa saveur primitive. De son

dres télégraphiques avaient été transmis à Lyon et à Strasbourg et sur toute la ligne du Jura pour opérer un mouvement de troupes sur toute la frontière helvétique. Plusieurs messagers du ministère de la guerre sont venus à la présidence du conseil où il y avait affluence de visiteurs. Le lieutenant-général commandant la division y est arrivé avant midi, et après un quart-d'heure de conférence s'est rendu chez M. Bernard. Tous les aides-de-camp et officiers d'ordonnance du prince royal ont été en grand mouvement. Nous ne pouvons admettre les bruits qui ont circulé du départ du duc d'Orléans pour Lyon. Nous croyons plutôt que des circonstances impérieuses le retiennent à Paris.

— La bulle donnée à Rome pour l'érection et la circonscription de l'évêché d'Alger est publiée aujourd'hui en latin et en français au Bulletin des Lois. Le saint-père commence par se féliciter de l'adoucissement qui est apporté à la douleur dont son âme est navrée à l'aspect déplorable de l'état présent de la religion; il espère beaucoup de l'érection d'un évêché dans la province de Julia-Caesarea, vulgairement dite Alger, soumise par les armes victorieuses des Français, pour arriver au rétablissement des anciens évêchés d'Afrique. L'église principale d'Alger (qui, pendant long-temps, dit la bulle, avait vu célébrer les rites profanes et monstrueux de l'Alcoran) est érigée en cathédrale sous l'invocation de Saint-Philippe, apôtre; la nouvelle église est taxée à 570 fl. d'or de camera.

Du reste, le saint-père exprime l'espoir de voir toute l'Afrique soumise de nouveau à la discipline de l'église catholique.

En voici des extraits :
« Cezèle du roi très-chrétien pour l'Eglise catholique nous a fait éprouver une joie bien vive; car outre l'avantage et l'utilité que la religion retirera de l'érection de ce siège épiscopal, nous sentons profondément ce que nous devons en attendre pour le rétablissement si désiré des anciens évêchés d'Afrique.

» Plus la puissance d'Alger sous les Sarrasins et les Turcs étendait son empire, plus était dure et déplorable, dans ces contrées; la condition des chrétiens.

» Mais enfin a brillé cet heureux jour, objet des vœux de tous les gens de bien, où les troupes intrépides de la France ont soumis à leur puissance, où la religion catholique a paru remporter le plus brillant triomphe sur les ennemis du nom chrétien. La face des choses a été tout-à-fait changée: il a été permis de prêcher le Christ crucifié: un libre et sûr accès a été ouvert aux ouvriers de l'Evangile: il a été donné à chacun d'avouer la religion chrétienne et de la professer librement en présence de tous.

» Et pour augmenter et combler la joie de mon âme, un grand temple d'Alger, qui pendant long-temps avait vu célébrer les rites profanes et monstrueux de l'Alcoran, purifié par les saintes cérémonies de l'Eglise, consacré par le signe salutaire de notre religion et par l'image de la Vierge, mère de Dieu, exposée à la vénération des fidèles, est réservé désormais à leurs réunions sacrées.

» Secondant ainsi avec un grand empressement les vœux et les demandes déjà énoncées du roi très-chrétien des Français, ayant concerté avec lui toutes choses, et après une mûre délibération, pour la gloire de Dieu et de Jésus-Christ, son fils, notre Sauveur, dont, malgré notre indignité, nous tenons la place sur la terre, pour l'exaltation de l'Eglise militante, de notre certaine science, de notre propre mouvement, dans la plénitude de notre pouvoir apostolique, nous exemptions et délivrons à perpétuité de la juridiction ordinaire de tout pouvoir ecclésiastique supérieur Julia-Caesarea, et tout le territoire dont se composait autre fois l'état appelé vulgairement *Régence d'Alger*.

— On lit dans le *Journal des Débats* :
« Nous pensons que cette grande mesure trouvera une sympathie générale.

» Le pape n'a plus la prétention de distribuer des couronnes; mais la reconnaissance qu'il fait des droits de la France devant toute l'Europe, le témoignage qu'il rend à notre puissance et à la justice de nos armes n'en a pas moins son poids.

» Tout le monde reconnaîtra les termes si honorables et si

côté, la petite pervenche, qui chez nous est si humble, grandit presque à hauteur d'homme. Ces nains sont devenus géants!... A la tête des fruits de l'île de Cuba, j'oubliais de mettre leur roi, l'ananas, et l'orange leur reine; celui-ci poussant modestement à un pied de terre en sillons alignés comme un champ de betteraves; celle-ci élevant haut sa taille puissante et sa verte chevelure étincelante de pommes d'or.

Mais pour voir l'île de Cuba dans tout l'éclat de sa splendeur native, il faut suivre et chercher plus avant dans ses états la coquette qui dispute à Saint-Domingue sa couronne et son nom de reine des Antilles. Les quartiers Saint-Marc et Saint-André distants de quinze ou seize lieues de la Havane, sont les lieux favoris de l'île; là est son temple, son sanctuaire. Les habitations y sont plus belles que des palais; des champs de cannes de sucre et de caféteux immenses les entourent. Sept ou huit cents nègres, et quelquefois douze cents, cultivent en tous sens ces terres fécondes sur lesquelles ils se tiennent courbés de l'aurore au crépuscule; noirs troupeaux d'hommes puissants qu'un seul blanc dirige, commande et punit. Admirable ascendant qu'une race, debout sur le seul privilège de sa couleur, a su prendre sur une autre race son égale, que dis-je? sa supérieure incontestable en force, en patience et en courage!... Dans ces habitations se voient des allées de palmiers d'une lieue de long, droites et alignées comme un régiment de soldats. La canne à sucre couvre la terre de ses roseaux liquoreux; l'arbre au café, élevant sa forte racine du sein des terres les plus rocheuses, allonge ses branches émondées ou brillent ses blancs calices, avec leurs cinq pétales et leurs cinq étamines, que le moindre vent agite et fait scintiller de loin comme une neige printanière. Et pour servir de bordure harmonique au tableau, une épaisse et longue haie de citronniers encadre le tout d'un mur de verdure, dont les effluves odoriférantes embaument l'air de leurs parfums. Ces lieux sont un paradis terrestre; ils sont presque entièrement peuplés (le quartier Saint-André surtout) par des Français, anciens colons de Saint-Domingue. C'est une petite tribu française perdue, mais vivante dans la grande tribu espagnole qui couvre l'île.

Chaque habitation possède une sucrerie ou des moulins à café, suivant son genre de culture. La préparation du café est fort simple. Avant sa maturité, la graine est enveloppée dans une petite baie rougeâtre dont elle forme le noyau; avec la chaleur cette baie se durcit et noircit; cueillie à la main, on l'étend au soleil sur des glaces; puis, une fois desséchée, on la jette sous une roue de bois assez pesante pour écraser l'enveloppe et assez légère pour épargner le grain.

Quant à la canne à sucre, on la coupe du mois de février au mois d'avril: c'est six mois plus tard qu'à la Louisiane, où la rouaison se fait en octobre, à cause des hivers qui n'existent pas dans l'île de Cuba.

affectueux dans lesquels la bulle parle de la France, de son gouvernement, du roi.

» La bulle du pape, en rendant justice à la France et au roi, honore la sagesse de la cour de Rome; l'érection d'un évêché français à Alger est à la fois, de la part de notre gouvernement, un acte de bonne morale et de bonne politique.

Plusieurs correspondances de Suisse avaient annoncé que la diète fédérale helvétique avait fixé au 3 septembre la discussion de la réponse à faire au gouvernement français, relativement à la demande d'expulsion du prince Louis Bonaparte.

Cependant il paraît que cette décision a été prise avant cette époque; en effet nous trouvons ce soir la nouvelle suivante du *Nouvelliste Vaudois* rapportée par le *Moniteur Parisien*, journal ministériel.

P. S. Nous lisons dans le *Volksfreund* de Berthoud d'hier 30 août :

« A l'instant nous recevons la nouvelle que la diète a refusé d'obtempérer à la note de M. de Montebello, et qu'elle a adhéré à la résolution du grand conseil de Thurgovie. »

Le *National genevois* du 1^{er} septembre vient encore confirmer cette nouvelle. Voici comment il s'exprime :

« Au moment de mettre notre journal sous presse, nous recevons l'importante nouvelle que la diète fédérale a repoussé la note de M. le duc de Montebello et approuvé la décision du grand conseil de Thurgovie. »

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Les journaux de Madrid, du 28 août, sont remplis de détails sur l'excursion de la faction de Cabrera dans la province de Valence, dont nous avons déjà parlé il y a deux jours. C'est le général Borso qui a été désigné pour poursuivre avec sa division les factions de Cabrera, Foreadell et Llangostera. Les généraux Oraa et Pardinas se sont retirés du côté d'Alcaniz et de Terruel, et San Miguel est entré à Saragosse.

On écrit de Bayonne, 1^{er} septembre :

« Les correspondances d'Onate, en date du 30 août, sont remplies de détails sur les réjouissances auxquelles ont donné lieu les bulletins des succès carlistes. Une messe et un Te Deum ont été chantés solennellement. Don Carlos, l'infant Sébastien et tous les chefs et officiers carlistes assistaient à cette solennité.

» Espartero, en apprenant la retraite de l'armée du centre, est demeuré long-temps comme frappé d'une stupeur à laquelle a succédé la plus vive agitation. On ne connaît pas encore ses intentions.

» Le marquis de Valdespina vient d'être nommé ministre de la guerre par don Carlos.

» On dit, d'après des correspondances de Madrid, que le général Latre est muni de pouvoirs nécessaires pour traduire le général Oraa devant le conseil de guerre, si l'enquête était défavorable à ce général. »

BELGIQUE — Bruxelles, le 6 septembre.

Le *MONITEUR* publie en ces termes l'arrêté concernant M. Dumortier :

Voulant donner au sieur B. C. Dumortier, pour l'activité et le dévouement qu'il a montrés en contribuant à l'organisation de la garde civique de Tournay, une marque publique de notre satisfaction, qui soit en même temps un témoignage rendu à son zèle patriotique.

Le sieur B. C. Dumortier, colonel de la légion de la garde civique du canton de Tournay, est nommé chevalier de notre ordre militaire de Léopold.

— On ne pense pas que le retour de MM. Dujardin et Fallon soit définitif. On parle avec éloges du travail que M. Fallon a rédigé sur la question de la dette. On dit que M. le ministre des finances va prendre un congé d'un mois. (Obs.)

— Nous avons dit que MM. les généraux de Wauthier et Nypels ont été mis en disponibilité par suppression d'emploi, la commission des pensions militaires étant supprimée. Voici l'arrêté qui supprime cette commission :

Considérant que les termes dans lesquels est conçue la loi du 24 mai 1858, sur les pensions militaires, ne donnent matière à aucune interprétation, que cette loi détermine avec

Aussi, le sucre est-il beaucoup plus riche et plus cher à la Havane qu'à la Nouvelle-Orléans. Une fois coupée, la canne à sucre est introduite par les nègres entre un système de cylindres en fer qui, roulant perpendiculairement les uns contre les autres, écrasent la canne et en expriment le jus. Celui-ci est conduit par des tuyaux dans une première chaudière où il reçoit un premier degré de cuisson; de cette chaudière, il passe dans une seconde, et de celle-ci dans une troisième. Quand il a atteint la condensation voulue, on le fait couler dans une dernière chaudière froide, profonde et recouverte, comme le sont certains puits de nos campagnes. Un nègre l'agite constamment et l'enlève pour le laisser retomber dans cette piscine, où la matière sucrée se coagule par le refroidissement. Quand elle accuse la consistance sirupeuse d'une épaisse gelée, on la verse dans des vases de terre ayant la forme conique trié en qualités diverses, et on recouvre le tout d'une couche de terre glaise. La cristallisation opérée, le sucre est retiré du vase, émiellé trié en qualités diverses, puis exposé sur des claies au soleil qui le blanchit et le raffine; après quoi, il est livré au commerce. Avec le résidu des cannes pressurées, on fait des eaux-de-vie, du tafia, du rhum, dans les distilleries qui accompagnent toujours les sucreries.

Les produits ordinaires d'un caféral sont estimés annuellement à dix pour cent; ceux des sucreries à vingt. Et cependant presque tous les colons de l'île de Cuba sont dans un état de gêne notoire. En voici le motif: la Havane étant le seul marché de toute une moitié de l'île, les colons doivent y envoyer leurs récoltes; mais les routes sont impraticables, et les convois entraînés par des bœufs, ce qui occasionne des lenteurs et des frais énormes; à tel point que ces frais dépassent la valeur des denrées prises sur les lieux! Pour faire face à ces dépenses, tout colon qui commence est obligé de demander des avances à un banquier commissaire de la Havane, lequel prélève un fort intérêt et un fort droit de commission sur les ventes qui, parfois, se font attendre long-temps. Une fois pris dans ce réseau, le colon n'en peut plus sortir, et demeure continuellement obéré. La moitié des cultivateurs travaille ainsi toute sa vie pour les banquiers.

Le commerce de la Havane est considérable. Ses principales exportations sont en sucre, café, fruits et cigares; elle fournit, à elle seule, les trois quarts des 40 millions que l'Espagne retire annuellement de cette colonie, dont la population générale n'est que de 900 mille habitants. Ces revenus si considérables sont, en grande partie, le produit des douanes, malgré tout ce que la contrebande leur enlève! Le commerce français trouve peu d'avantage à la Havane; l'Angleterre, l'Allemagne et la Suisse y soutiennent mieux que nous la lutte contre l'industrie espagnole, beaucoup plus étendue et plus avancée qu'on ne le pense.

précision tous les cas donnant droit à la pension de retraite considérant que notre arrêté en date de ce jour, en établissant les formes et les délais dans les droits à la pension doivent être justifiés, a rendu cette justification facile et a conféré à d'autres autorités les attributions actuelles de la commission permanente des pensions militaires.

La commission des pensions militaires, instituée par notre arrêté du 15 octobre 1855, est et demeure révoquée.

— Un Espagnol fort distingué, M. Tessada, procureur-général à la cour supérieure de justice de Madrid, est depuis quelque temps en notre pays pour étudier nos institutions judiciaires, administratives, municipales et pénitentiaires.

— On lit dans le *Commerce* :

On assure que les colonels Anoul, commandant le 1^{er} et 2^e régiments de cuirassiers, Van Remoortel du 1^{er} régiment des chasseurs à cheval, Rodenbach, commandant de Bruxelles, Le Bouille, du 4^e régiment d'infanterie, et Criquillon, de la haute cour militaire, sont nommés généraux de brigade. Plusieurs promotions de généraux de brigade comme généraux de division auraient eu lieu en même temps; parmi les dernières on remarque les généraux de brigade Clump, Duval de Blagnies, Magnan et de Morneffe. Il paraît que ces nominations ne seront publiées qu'aux fêtes de septembre.

— Le convoi d'Alphonse a quitté la maison mortuaire à une heure et demie. Le corbillard, refusé par la paroisse, a été remplacé par une voiture de deuil, très-convenablement ornée de plumes et lanternes aux coins, et traînée par quatre chevaux, également caparotonnés de noir. Quatre artistes tenaient les coins du poêle. Tous les artistes de notre Théâtre, sans en excepter les dames, suivaient dans plus de 15 voitures.

A ce que dit le *Commerce*, M. le curé de la paroisse a consenti, sur les instances qui ont été faites, à référer à l'archevêché quant à la question de l'intervention du clergé dans les funérailles, et il a été interdit à cet ecclésiastique de recevoir dans le temple saint les dépouilles de M. Alphonse, mort comédien et sans avoir rempli les devoirs de la religion. Le cas de suicide avait été écarté d'après une déclaration de deux médecins, qui constataient chez le défunt une atteinte d'aliénation mentale.

— Hier, a eu lieu au gouvernement provincial de Brabant, l'adjudication de la fourniture des fers de diverses espèces nécessaires à l'établissement du rail-way, sur la section de Gand à Deynze-Petegem; quatre soumissionnaires y ont pris part, ce sont: MM. John Cockerill, à Seraing, près de Liège, les 1^{er} et 2^e lots par tonneau de 1000 kilogrammes chaque lot; fer lamine 400 fr.; fer fondu 500; fer battu 700; Bicheroux, de Seraing, le 4^e lot, idem 400 fr.; id. 275; id. 675; De Dorlodot, à Acoz, 1^{er}, et 4^e lots, idem 340 fr.; id. 250; id. 600, Henrard, à Couillet, le 2^e et 3^e lots, id. 340 fr.; id. 250; id. 600.

Bruxelles, le 6 septembre. (5 heures). — Il ne manquait pas de monde à la bourse de ce jour, mais les affaires sont toujours dans le même état de stagnation. Fonds de l'état: dette active 2 1/2 p. c. 54 1/4 A., 5 p. c. 101 5/4 A., 4 p. c. 91 1/2, 5 p. c. 75 3/4, les fonds de l'état sont bien tenus.

Société Générale titres en nom fl. 828 P., certificats au porteur émission de Paris 1750; Société de Mutualité 1171 (171 1/4) P.; Société de Commerce 140 5/8 A.; Société Nationale 127 cours; Banque de Belgique 140 acheteurs; Actions-Réunies 100 A.; Raffinerie Nationale 110 P.; Bois des Hamans 95 5/5 acheteurs (hausse 1/2 p. c.); Caisse de Valenciennes 985 cours; Banque Foncière 101 P.

Les Ardoin étaient moins fermes qu'hier, ouverts à 18 7/8 35/16, ils sont restés à 18 3/4 et ferment acheteurs à ce prix. Anvers, deux heures 5/4. — Par voie télégraphique. Ardoin 18 7/8 18 7/8 3/4 11/16 3/4 A.

LIÈGE, LE 7 SEPTEMBRE.

Voici quelques dispositions du règlement pour le collège :
Le programme est arrêté chaque année. Il est fait une obligation soit à la commission de surveillance, soit à la commission d'instruction publique, d'entendre le préfet des études sur les modifications qu'il s'agirait d'y apporter.

L'admission à la classe inférieure de langue française (2^{me} section de la 4^e) exige que l'élève sache lire avec intelligence, analyser grammaticalement et faire les quatre règles de l'arithmétique.

J'ai vu de pauvres pacotilleurs français, venus à la légère, qui demeuraient ébahis à la vue d'objets manufacturés en Espagne, dont le mérite égalait les plus beaux articles de France et dont le prix était moindre d'un tiers! Et ces résultats m'ont été confirmés par des hommes d'expérience, des Français qui ont pratiqué l'Espagne et l'ont étudiée ailleurs que dans des livres.

La dépréciation du papier survenue dans ces derniers temps, en Amérique, a donné à la piastre et à l'once havanaise un relief et un attrait particuliers. Les gens qui avaient été élevés dans la crainte du papier-monnaie, et les négociants obérés, contraints de réaliser à tout prix, se sont portés en masse sur la Havane qui est, avec le Mexique, la seule mine d'argent effectif dans ces parages. De là, encombrement et abaissement permanent dans les prix d'achats. Ajoutez à cela les monopoles qui s'exercent dans l'île, et absorbent son commerce au profit de quelques-uns. La plus redoutable et la plus renommée de ces associations monopolisantes est la *Société catalane*, dont tous les membres, Catalans de naissance, sont unis par un lien de fer contre les étrangers et contre les marchandises étrangères. Cette société a tellement soumis la ville à sa domination, qu'elle est devenue le canal unique de son alimentation. Tout importeur doit, en arrivant, passer sous ses fourches caudines, et accepter les premières offres qui lui sont faites, sous peine de les voir irrévocablement et graduellement diminuer.

Quoique ainsi resserrée et étranglée à son passage, la consommation de la Havane a pris un développement presque inconcevable. Les villes dont la population n'est que de 150 mille âmes, absorbent 35 mille bœufs et une quantité proportionnée d'autres quadrupèdes et bipèdes, sans compter des montagnes de bœuf salé *tassajo*, que Buenos-Ayres expédie par cargaisons incessantes. Les consommations de Paris et même de Londres, eu égard aux populations respectives, n'égalent point un tel engorgement.

Je terminerai ces observations par une dernière réflexion qui sera une dernière justice rendue à ce pauvre gouvernement espagnol si décrié; je parle de l'ancien gouvernement, de celui dit *absolutiste*. Malgré des principes rétrogrades, jugés du point de vue français, ce gouvernement a osé ouvrir l'île de Cuba, sa plus belle, sa seule colonie, à la concurrence étrangère. Il l'a fait avec restrictions, il est vrai; mais enfin il l'a fait, et s'en est bien trouvé. Et nous, progressifs français, nous tenons encore toutes nos colonies! toutes! fermées à cette concurrence qui est l'âme, la vie du monde commercial; si bien qu'avec nos principes libéraux, nous avons laissé périr nos possessions d'outre-mer par l'asservissement, tandis que l'Espagne arriérée sauvait les siennes par la liberté. (La Presse).

L'admission à la classe inférieure de langue latine (5^e), exige que l'élève ait suivi avec succès les deux sections de la 4^e française ou connaisse ce qui s'y enseigne.

Chaque professeur tient sur les devoirs et les exercices de mémoire de l'élève, des notes qui sont résumées dans un registre qui sert à déterminer la collation du prix d'application et de mémoire dont nous avons parlé hier.

Tout ce qui a trait aux compositions dans toutes les branches d'enseignement est réglé avec le soin le plus scrupuleux. Quant aux divers genres de prix, nous les avons indiqués hier.

Le préfet des études est spécialement chargé de veiller à l'exécution du règlement, du programme des études et de tous autres arrêtés du conseil.

Il est le premier juge de toute réclamation faite par les professeurs, par les élèves ou par leurs parents ou tuteurs.

La commission de surveillance du collège connaît des réclamations ultérieures.

Les élèves sont soumis à l'autorité des professeurs et à celle du préfet des études.

Pour des fautes plus ou moins graves, les professeurs peuvent condamner un élève à rester en classe, ou lui donner les arrêts pour un temps fixé sous leur propre surveillance; mais, en aucun cas, ils ne peuvent lui imposer une tâche extraordinaire.

Les devoirs mal faits que l'élève est obligé de recommencer, les leçons mal apprises qu'on lui fait répéter ne sont pas considérés comme devoirs extraordinaires.

Pour des fautes plus graves, l'élève peut être exclu de la classe momentanément même pour un jour ou deux. Dans ce dernier cas, le professeur en prévient immédiatement le préfet des études qui se hâte, de son côté, d'en donner connaissance aux parents ou tuteurs de l'élève exclu temporairement.

Lorsqu'un élève s'est montré insensible aux avis et aux punitions dont il vient d'être parlé, il reçoit dans une assemblée générale des professeurs une admonition du préfet des études, qui, si la conduite de l'élève ne changeait pas, après avoir recueilli l'avis des professeurs dans une seconde assemblée générale, prononcerait l'exclusion temporaire ou définitive.

Les parents recevront des notes trimestrielles sur la conduite et l'application de leurs enfants.

Les professeurs et les élèves seront obligés d'assister aux exercices publics.

Le programme des exercices publics doit correspondre autant que possible au programme des cours.

Nous apprenons que la distribution des prix aux élèves de l'École industrielle préparatoire et de l'École industrielle, proprement dite, aura seulement lieu au mois d'octobre. Il est probable qu'on réunira à cette cérémonie la remise des récompenses pour traits de courage et de dévouement. Le conseil, à sa prochaine réunion, doit s'occuper de régler cet objet.

On dit que M. Wasseige, conseiller communal, va faire au conseil une proposition tendante à ce que le chant soit introduit dans les écoles primaires-communales de garçons et de filles. Les réglemens portent bien le chant au nombre des matières qui doivent être enseignées, mais dans la pratique il y a eu impossibilité pour l'administration d'accomplir cette prescription, les institutrices et institutrices ne connaissant pas le chant. Un seul maître pour toutes les écoles remplirait le but; c'est probablement là le projet du conseiller Wasseige, dont le zèle et le dévouement pour l'instruction sont au-dessus de tout éloge.

Par arrêté royal du 19 août, la démission de son emploi, offerte par le sieur Seny, aumônier militaire, est acceptée.

Par arrêté royal du 6 août, M. F. Cloes, capitaine du 1^{er} ban de la garde civique de Liège, a obtenu une pension de 1700 fr. pour ancienneté.

Par arrêtés de M. le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères, l'ouverture de la chasse est fixée cette année dans la province de Liège au 15 septembre; id. de Limbourg, 10 id.; id. de Luxembourg, 10 id.; id. de Namur, 5 id.; pour la partie située à la gauche des rivières de Sambre et Meuse, et au 12 du même mois, pour la partie située entre la Sambre et la Meuse pour la rive droite de la Meuse.

Un arrêté royal du 6 août porte que les majors d'infanterie appelés aux fonctions d'aides-de-camp ou d'officiers d'ordonnance près des généraux faisant partie de l'armée active, jouiront désormais d'un supplément de solde, qui portera leur traitement au même taux que celui des officiers de leur grade attachés à l'état-major général.

Les motifs de cette disposition sont que ces officiers se trouvent, dans cette position, obligés à un changement d'uniforme, assujettis à tenir le même nombre de chevaux que les officiers de l'état-major général, et par conséquent entraînés à des dépenses supérieures à celles qu'ils auraient à supporter de ce chef, s'ils faisaient le service dans un corps.

Nous lisons dans la correspondance liégeoise de l'OBSERVATEUR, sous la date du 4 septembre :

« Le bateau à vapeur qui doit faire le service entre Liège et Namur, est enfin achevé, et selon toute apparence, la semaine ne se passera pas sans que l'on hasarde un premier voyage jusqu'à Namur même. Ce bateau est de la construction la plus gracieuse et la plus légère. Il est long et étroit et ne tire que quelques pouces d'eau. Il est exclusivement destiné au transport des voyageurs; seulement, en descendant, il remorquera d'autres bateaux chargés; en montant, au contraire, il ne portera que les bagages des passagers.

Grâce à cette compensation, la vitesse moyenne sera de trois lieues à l'heure, quelle que soit la direction, ce qui permettra aux amateurs de beaux paysages de voir en quelques heures environ douze lieues de l'un des pays les plus pittoresques de l'Europe, car les bords de la Meuse de Liège à Namur offrent une série de sites qui excitent l'admiration de tous les voyageurs.

L'on vient de mettre en activité dans l'un de nos faubourgs une machine à l'aide de laquelle on fait des clous de toutes dimensions sans le concours de l'homme. Ce mécanisme,

d'une perfection rare; se fait remarquer autant par l'énorme quantité de produits qu'il façonne que par leur régularité et leur fini.

Le jeune Franck, qui vient d'obtenir un prix d'honneur extraordinaire au conservatoire de Paris, est un enfant de quinze ans fils d'un employé au gouvernement provincial. Ses dispositions se sont manifestées de si bonne heure et les succès qu'il a obtenus ont été si précoces que déjà depuis cinq ou six ans il entretient sa famille au moyen du produit de son talent.

Le *Handelsblad* annonce qu'à la bourse de Londres du 1^{er} septembre, beaucoup de ventes en fonds hollandais ont été effectuées par deux des principaux courtiers qui sont tenus au courant des actes de la diplomatie. Ces ventes étaient principalement le résultat de la résolution que la Conférence a prise de procéder à la révision du partage des dettes, d'où l'on concluait que la Belgique serait libérée, non seulement du paiement de l'arriéré, mais aussi d'une grande portion de sa quote-part pour la suite.

On écrit d'Ostende en date du 4 :

« Aujourd'hui à 2 heures de l'après-midi LL. MM. le roi et la reine se sont embarqués pour l'Angleterre, au milieu d'un concours innombrable de personnes qui avaient accourues au rivage dès le moment où la nouvelle de ce départ avait transpiré dans le public. LL. MM. ne devaient d'abord partir que demain, mais le vent était favorable, la mer calme et le baromètre baissant. M. le capitaine Hamilton a conseillé au roi de profiter d'un moment aussi favorable. La batterie du musoir a fait le salut d'usage à la sortie du bateau à vapeur qui portait le pavillon royal à l'extrémité du grand mât, on comptait que LL. MM. seraient arrivées à Ramsgate vers 8 heures du soir. Leur absence parait devoir être de 10 à 12 jours pendant lesquels les princes resteront à Ostende.

« LL. MM. étaient accompagnées de M. le général Goblet, de M. le comte d'Arschot, de M. Van Praet et de M^{me} la comtesse de Mérode. »

Le *Commerce* donne les détails suivans sur l'essai du remorqueur de M. Dietz :

Nous avons dû apporter notre esprit d'examen sur trois points principaux: 1^o Nous avons recherché si la cheminée de la locomotive, se promenant dans la ville dans des espaces souvent très-restreints, ne risquait pas de causer des cas d'incendie; 2^o si cette manœuvre inaccoutumée, et plus ou moins bruyante, n'effrayerait pas les chevaux; 3^o si le système se pouvait mouvoir sans menacer la vie des populations agglomérées dans les rues.

Contrairement à toutes les locomotives desservant les chemins de fer établis jusqu'à ce jour, la cheminée du remorqueur Dietz ne laisse échapper ni feu, ni étincelles, ni fumée; il en sort seulement de la vapeur dont la quantité n'a aucun inconvénient, et qui, du reste, ne s'exhale qu'avec une grande modération.

Dans le long parcours accompli depuis la chaussée extérieure d'Anderlecht, jusqu'à Laeken, (aller et retour) les populations qui se jouaient autour des voitures et du remorqueur n'ont été et ne pouvaient être la victime d'aucun accident. En effet, le conducteur du convoi n'est pas comme dans les locomotives ordinaires placé sur le derrière, il dirige en avant, et aperçoit le plus mince objet qui se trouve sur le chemin. Un cocher ne voit pas très souvent l'enfant que lui cache le ventre ou la tête de son cheval; le conducteur des remorqueurs Dietz ne pourrait atteindre, et tout au plus, que l'aliéné qui se jeterait sous les roues avec la volonté d'être écrasé.

Enfin nous n'avons vu aucun des nombreux chevaux que nous avons rencontrés sur notre route s'effrayer. Pas le moindre mouvement des oreilles, de la tête et des yeux qui indiquât même qu'il se passait quelque chose d'étrange dans l'organisme du quadrupède.

Nous avons remarqué une expérience des plus curieuses, c'est celle où M. Dietz fils, qui conduisait le convoi avec un admirable sang-froid, faisait décrire aux voitures un cercle de 8 pieds de diamètre, au plus. Une certaine quantité de spectateurs ne craignaient pas, avec raison, de se poser dans cette circonférence étroite où certes l'on était aussi en sûreté que partout ailleurs.

Comme pour étonner encore plus la masse des nombreux curieux qui avaient encombré la Grand-Place, M. Dietz fit circuler le convoi dans l'espace étroit qui sépare les meubles et les objets mis en vente des magasins auxquels ils appartenaient; au milieu de quelques boutiques ambulantes qui séjournaient sur la place, autour de la fontaine, etc., etc., et toujours sans accident et sans la moindre apparence d'accident.

Les voitures à trains articulés, avec des chevaux, pour lesquels s'est formée la société anonyme que nous avons annoncée, commenceront leur service de Gand à Lille le 20 de ce mois. Elles ont accompli déjà sept fois successives le trajet de Bruxelles à Malines, et les voyageurs qui s'en sont servis ont exprimé hautement leur satisfaction pour tous les agréments confortables qu'elles présentent. Il a été constaté que ces voitures fatiguent infiniment moins le pavé que celles de l'ancien système.

— Le 1^{er} septembre a eu lieu l'expérience de diverses machines de M. Journet pour la confection des chemins de fer et des canaux. Une nombreuse réunion des notabilités de Paris, dans les sciences et l'industrie, assistait à cet essai, qui a réussi complètement. La machine *omni-tolle* peut enlever 600 mètres de terre à 12 mètres de hauteur, avec 12 ouvriers seulement. Pour obtenir ce résultat à la brouette, il faudrait 240 ouvriers. Cette différence énorme mérite d'appeler l'attention de tous ceux qui s'occupent de chemins de fer et qui désirent voir promptement le public jouir de cette voie de communication. Diverses commissions savantes assistaient à cette expérience, et déjà l'Athénée des arts a décidé que copie de son rapport serait adressée à M. le ministre des travaux publics. (FANAL.)

— On lit dans le JOURNAL DE FRANCFORT :

L'auteur des IMPRESSIONS DE VOYAGE, M. Alexandre Dumas, a débuté à Francfort par trois impressions qui ne sont pas

des plus agréables. Pour première IMPRESSION, il n'a pas eu de quoi dîner dans son logis; pour seconde IMPRESSION, il s'est trouvé à 9 heures du soir dans la rue, ne sachant où aller coucher; enfin, pour troisième IMPRESSION, son hôte lui intenta un procès, pour le forcer à payer comme s'il avait diné, et comme s'il avait couché.

« M. Dumas, convaincu qu'à Francfort la justice est juste, ne s'inquiète pas beaucoup de l'affaire; il nous assure même que son petit procès ne l'empêche pas d'avoir trouvé à Francfort bon gîte, et bon repas. Il aurait voulu dîner à quatre heures, le parisien qu'il est, et cette heure-là est déplorable pour les cuisines de Francfort; il voulait coucher sur des matelas, et son hôte lui soutient que le matelas est un objet de luxe tout-à-fait étranger à la composition d'un lit. De quoi se compose donc un lit? Telle est la grave question que les magistrats auront à juger. Si le matelas en est une partie essentielle, M. Dumas gagnera son procès; dans le cas contraire, c'est son hôte qui a raison; et pour avoir voulu dormir sur des matelas comme il a fait toute sa vie, l'écrivain-voyageur sera condamné à payer le lit où il couche, et celui où il ne couche pas.

« Voilà une cause célèbre, digne de la GAZETTE DES TRIBUNAUX et des méditations de la jurisprudence. »

— On lit dans les journaux français :

« Les journaux allemands annoncèrent lors du dernier séjour du czar à Varsovie qu'une amnistie et une longue série d'actes conciliateurs récompenseraient l'enthousiasme avec lequel, d'après les journaux, la population de Varsovie avait accueilli le magnanime empereur. Voici le premier acte de cette clémence : les costumes de leurs ancêtres, leurs couleurs nationales, dont la seule vue arracha souvent des larmes d'attendrissement et des cris d'enthousiasme à ce malheureux peuple leur sont enlevés et un règlement d'habillement est imposé, au milieu du XIX^e siècle, à toute une nation dont les classes élevées comptent parmi les plus civilisées de l'Europe. Ceux qui reconnaissent l'amour, l'attachement que le peuple polonais portait à son costume, comprendront la profonde tristesse que doit leur inspirer cet acte de tyrannie. »

Voici les dispositions de cet ukase, publié par le major-général Schypoff, qui cumule les fonctions de ministre de l'intérieur et de directeur de l'instruction publique.

« 1^o Les bourgeois et bourgeoises, les paysans et paysannes de la Pologne, ne feront plus usage des costumes cracoviens et mazoviens; il leur est également interdit de porter les bonnets carrés rouges, les plumes de paons, les ceintures garnies de plaques en cuivre; il leur est en outre défendu de se servir d'habillemens bleus, rouges et blancs. Ils ne pourront se servir de toile de cette dernière couleur que pour les chemises, caleçons et mouchoirs de poche.

« 2^o Tous les Polonais et Polonaises ne porteront plus que des habillemens à la russe, en couleur foncée; les femmes pourront cependant se servir, pour leur parure, d'étoffes de couleur verte et ponceau.

« 3^o Le costume russe étant beaucoup plus économique, l'autorité fera des dépôts d'habillemens dans toutes les villes et tous les villages, et ces habillemens seront livrés aux Polonais au-dessous du prix courant.

« 4^o Une prime d'un rouble est accordée aux individus qui s'empresseront de se soumettre au règlement. Les récalcitrons seront punis de verges; en cas de persistance dans le refus, les autorités feront doubler la punition.

« 5^o La réforme des costumes doit être terminée avant le 1^{er} janvier 1859. »

Le DIARIO DI ROMA contient dans son n^o du 23 août l'extrait suivant d'un article aussi remarquable par la forme que par le fonds, publié par le MONITEUR OTTOMAN dans sa partie officielle :

Sa Hautesse fermement résolue de placer les deux conseils récemment créés dans les conditions les plus propres à assurer le succès de leur mission, et persuadée que le moyen le plus certain d'arriver à ce but était de n'appeler pour en faire partie que le mérite seul, dans quelque rang qu'il se trouvât caché, avait voulu qu'on admit le concours de tous les grades de la hiérarchie administrative, sans distinction, de manière à former le personnel par la réunion des individus les plus éclairés (i più illuminati.) Aussi en vertu de cette pensée généreuse tous les intérêts les plus importants du pays obtinrent un représentant (rappresentante) dans le sein des deux conseils.

Mais plus tard le temps vint de reconnaître que cette réunion d'inégalités sociales dans le sein d'une même assemblée offrait un inconvénient, expliqué du reste par le sort réservé aux premiers essais de toute institution nouvelle, mais qui pouvait ici compromettre les heureux résultats que l'on était en droit d'espérer. On reconnut que l'influence du grade donnait dans les délibérations une supériorité qui ne devait appartenir qu'à l'influence de la pensée et du raisonnement; et que souvent des considérations personnelles enchaînaient cette liberté de discussions qui seule peut conduire à la découverte d'utiles vérités.

Dans la pensée de Sa Hautesse, la qualité de dépositaires communs de sa confiance devait effacer entre les différens membres toute autre distinction, et placer au même niveau tous ceux que Sa Hautesse jugeait digne d'être associés aux travaux d'une institution appelée à COOPÉRER AVEC L'AUTORITÉ SOUVERAINE à l'œuvre de la régénération nationale: institution qui par son essence même réclame « la libre manifestation « de toutes les opinions comme l'unique voie pour faire parvenir la vérité jusqu'au pied du trône. » Il importait donc d'assurer cette condition indispensable en faisant cesser d'un côté des prétentions déplacées (*fuori di luogo*) et de l'autre une réserve nuisible au service public; et dans le but de rendre plus manifeste encore par un acte public sa volonté suprême à cet égard, le Sultan a décidé que de nouveaux insignes parfaitement uniformes remplaceraient chez les membres de chaque conseil les marques de distinction qu'ils étaient autorisés à porter jusqu'à présent à raison de leurs grades particuliers: ce sera pour tous le signe officiel de l'égalité de leur rang à l'avenir. Les *Mokairi* seuls, ou archivistes continueront à rester dans une catégorie inférieure parce qu'ils n'ont point de voix délibérative.

THÉÂTRE ROYAL. — AVIS.

L'administration demande pour cette année huit choristes surnuméraires de l'un et l'autre sexe; les personnes qui seront admises en cette qualité recevront de suite des leçons du répétiteur, pour les mettre à même de chanter leur partie dans les ouvrages auxquels on les destine. La direction tient surtout à avoir de bonnes voix.

On est prié de se faire inscrire avant le huit septembre à la régie du théâtre où l'on indiquera les jours d'examen et les conditions d'admission.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE DU 6 SEPTEMBRE.

Naissances : 2 garçons, 5 filles.
Décès : 1 garçon, 2 hommes, 1 femme, savoir :
 Jean Jacques Debois, cordonnier, âgé de 74 ans, rue Grande-Bèche, époux de Marie Thérèse Dupont. — Henri Herenden, graveur, âgé de 51 ans, faubourg Ste Marguerite, époux en 2^e noces de Marie Josephette Henriette Massin. — Marguerite Gadronot, ouvrière en dentelles, âgée de 77 ans, rue des Cloutiers, épouse de Jean Guillaume Thys.

ANNONCES.

A LOUER EN TOUT OU EN PARTIE

une JOLIE MAISON DE CAMPAGNE avec un beau jardin, située Derrière les Bayards, au bout du faubourg Vivegnis, N° 449. S'y adresser. 1254

AVIS.

Il sera procédé le 15 septembre courant, à midi précis, au Ministère de la Guerre, à Bruxelles,

A L'ADJUDICATION DE LA FOURNITURE

des DRAPS et SERGES nécessaires à l'armée pendant 1859. Le cahier des charges et conditions auxquelles cette adjudication aura lieu ainsi que des échantillons des étoffes à fournir, sont déposés à la deuxième division des bureaux de l'Administration Provinciale où il pourra en être pris communication. Liège, le 4 septembre 1858.

ÉCOLE PRIMAIRE DE HERON.

La commune de HERON possédant UNE MAISON D'ÉCOLE très-spacieuse, propre à y loger des élèves étrangers à ladite commune, et l'instituteur soussigné, désireux de rendre son expérience prouvée dans la carrière instructive, utile aux personnes qui voudraient lui prêter leur confiance, informe le public QU'IL PEUT ACCEPTER 12 PENSIONNAIRES, se promettant par la vigilance qui lui est reconnue, de correspondre aux vifs desirs des parents.

Ce local distant du village de Héron de 5 minutes et de Huy de 2 lieues, ne laisse rien à désirer sur la pureté de l'air qui semble corroborer la santé de ceux qui séjournent déjà sous sa discipline depuis 5 ans.

Il enseigne 1° la Religion, 2° la Lecture, 3° l'écriture, 4° la Langue Française avec tous ses développemens, 5° le Style Epistolaire, 6° l'Histoire, 7° l'Arithmétique, et 8° la Langue Latine.

Le prix de la pension est de 300 francs, payable par trimestre et d'avance.

Auguste DELHEUSY, instituteur. 1253

VENTE PAR LICITATION.

Le 17 SEPTEMBRE 1858, à une heure de relevée, Chez la veuve GRAETE, aubergiste à Hognoul, le notaire DUBOIS, à ce commis, vendra devant M. le juge-de-
 paix du canton de Hollogne-aux-Pierres, conformément à la loi du 12 juin 1816,

LES BIENS

CI-APRÈS, SAVOIR :

- 1er. lot. — Une Maison avec environ 2 ares de jardin.
- 2me. lot. — Une autre grande Maison avec écuries, étables, grange, cour, jardin et verger : le tout formant un ensemble d'une contenance de 87 ares.
- 3me. lot. — Un Verger, joignant au lot précédent, contenant 78 ares.
- Ces trois lots, situés à Hognoul, très à proximité de l'église, forment un seul ensemble et sont néanmoins indépendans les uns des autres.
- 4me. lot. — Une Pièce de Terre labourable, au lieu dit Derrière la Barrière, d'une contenance d'environ 15 ares.
- 5me. lot. — La moitié, à prendre du côté du levant, d'une de 228 ares 85 centiares.
- 6me. lot. — L'autre moitié de cette pièce.
- Ces trois lots forment une seule pièce de terre de 244 ares 10 centiares : ils sont situés aussi à Hognoul, à proximité de la chaussée de St-Trond à Liège, aboutissant au chemin qui conduit à cette chaussée, lequel sépare le 4me. lot des deux autres.
- 7me. lot. — La moitié, à prendre vers le midi, d'une pièce de terre de 196 ares 16 centiares.
- 8me. lot. — L'autre moitié de la même pièce de terre.
- Ces deux lots, situés à Hognoul, aboutissent au chemin dit Tige de Huy, qui traverse ladite chaussée, de laquelle cette pièce de terre est peu éloignée.
- 9me. lot. — Une Pièce de Terre labourable, située à Hognoul, contenant 95 ares, en lieu dit aux Hayettes.
- 10me. lot. — Une autre, située à Fooz, en lieu dit au Roua, contenant 56 ares 67 centiares.
- 11me. lot. — Et finalement une de 45 ares 59 centiares, en lieu dit au Roctay, ou fond d'Awans, commune de Hognoul.

Cette vente présente toute sécurité aux acquéreurs. S'adresser pour en connaître les conditions, soit à M. le juge-de-
 paix susdit, soit à M^r VIGOUREUX, avoué, rue St.-Séverin à Liège, ou audit DUBOIS, notaire, dépositaire des titres. 1252

Vente D'IMMEUBLES, SUR LICITATION JUDICIAIRE.

Le LUNDI 10 septembre 1858, à 10 heures du matin, IL SERA PROCÉDÉ

pardevant M. le Juge-de-Paix du canton de Hollogne-aux-Pierres, chez le sieur Arnold KINON, cabaretier à Flémalle Grande, et par le ministère de M^r SERVAIS, notaire à Jemeppe, à ce délégué, à la

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES DES IMMEUBLES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, CONSISTANT; SAVOIR :
 Premier lot.

En une MAISON avec cave dessous, grange et étable y contiguës, cour devant, puits à l'eau commune, circonstances et dépendances, et un jardin y annexé; contenant le tout en surface 8 ares 72 centiares (2 verg. gr., ancienne mesure locale), situé en lieu dit, Rieu delle Vinxhère, commune de Flémalle Grande, tenant du Sud-Est et du Nord-Est, à M. Arnold Bussy; du Nord-Ouest, à Dieudonnée Jacquemin, fille mineure de feu Jean-Joseph Jacquemin, et du Sud-Ouest, à la Voie delle Vinxhère.

Deuxième lot.
 En un VERGER, contenant 26 ares 15 centiares (6 verg. gr.), situé audit Flémalle Grande, en lieu dit Bouillon, joignant d'un côté aux enfans de feu Thomas Jacquemin; d'un autre, à M. Jean-Gilles Kinon; d'un bout, à M. Denis Salon, et d'un autre, à la veuve et aux enfans de Thomas Jeunehomme.

Troisième lot.
 En une PIÈCE DE TERRE, contenant 14 ares 58 centiares (5 verg. gr. 6 pet.), située en lieu dit vis-à-vis du Val St-Lambert, commune de Flémalle-Haute, aboutissant de deux côtés, à la veuve Dawance; d'un bout, à la Meuse; et d'un autre à la dame veuve et aux enfans de M. Wéry-Mathieu Raiek.

Quatrième lot.
 Et une RENTE PERPETUELLE de 122 litres 85 centilitres (4 setiers) épautre, due par les représentans de Thibeau Huskin, de Profondval, commune susdite de Flémalle Grande.

S'adresser pour avoir communication des conditions de la VENTE, à M. le Juge-de-Paix, à Flémalle Grande ou au notaire susnommé, dépositaire des titres de propriété. 1180

LIBRAIRIE DE RIGA.

CHEFS-D'ŒUVRE CONTEMPORAINS.

LES HISTORIENS MODERNES 15 VOL. IN-8°.

Prix : 45 francs pour les souscripteurs (3 fr. le volume) et 4 fr. le volume pour les non-souscripteurs.

- Cette collection se compose des ouvrages suivans :
- L'EUROPE AU MOYEN-ÂGE, par HALLAM, 4^e édition, 4 vol. in-8°.
 - HISTOIRE DE CROMWELL, par M. VILLEMALIN, de l'Académie française, 5^e édit., 1 vol. in-8°.
 - LETTRES SUR L'HISTOIRE DE FRANCE, par Augustin THIERRY, de l'Institut royal de France, 8^e édit., 1 vol. in-8°.
 - HISTOIRE DE LA CONQUÊTE DE L'ANGLETERRE PAR LES NORMANDS, par le même, 8^e édit., 5 vol. in-8°, ornés de 4 belles cartes.
 - CORRESPONDANCE D'ORIENT, 1850-1851, par M. MICHAUD, de l'Académie française, et M. POUJOLAT, 4^e édit., 5 vol. in-8°.
 - HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, depuis 1789 jusqu'en 1814, par M. F. A. MIGNET, de l'Académie française. Seule édition augmentée de l'Histoire de la Restauration jusqu'à l'avènement de Louis-Philippe 1^{er}, par M. Emile DE BONNECHOSE, 1 fort. vol. in-8°. Cette édition est aussi la seule qui soit renfermée en 1 vol. in-8°.

La première livraison est en vente; elle se compose du tome 1^{er} de l'Europe au Moyen-Age et de l'Histoire de la Révolution française.

Il paraîtra 2 à 3 volumes par mois, et la collection sera complète en décembre 1858. — On ne paie rien d'avance.

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE D'INSTRUCTION ET D'ÉDUCATION.

Cette collection est composée des ouvrages des meilleurs écrivains français et étrangers. Elle traite les matières suivantes : Instruction générale, Religion, Morale, Lecture, Écriture, Grammaire, Géographie, Arithmétique, Géométrie, Mécanique, Physique, Chimie, Histoire naturelle, Rhétorique, Histoire, Littérature, Voyages, Livres d'Éducation à l'usage de l'Enfance et de la Jeunesse.

La Bibliothèque d'Instruction forme 56 volumes par an; il paraît 5 volumes tous les mois. — On peut souscrire pour trois mois. Le prix est de 5 fr. pour 9 volumes brochés, et de 6 fr. pour 9 volumes cartonnés.

Chaque volume se vend séparément : broché, 70 centimes; cartonné, 80 centimes.

La première livraison est en VENTE et se compose des ouvrages suivans :

- LA MYTHOLOGIE DE LA JEUNESSE, par M. DE PONGERVILLE, de l'Académie française, 1 vol. in-18, orné de figures.
- CONTES AUX JEUNES NATURALISTES, par M^{lle} TREMADEURE, 2 vol. in-18, ornés de 4 figures.

PROVINCE DE LIÈGE.

TRAVAUX PUBLICS.

Avis. — VENDREDI, 21 SEPTEMBRE 1858, à onze heures du matin, à l'Hôtel du Gouvernement à Liège, il sera procédé pardevant M. le Gouverneur de cette province, ou son délégué, en présence de M. l'Ingénieur-en-Chef des ponts et chaussées, et du concessionnaire, à l'adjudication publique par soumission et aux enchères, des travaux à faire pour la construction d'une route par voie de concession aboutissant à la route de la Vedre à la maison d'École de Prayon, commune de Forêt.

Les plans et devis sont déposés à l'Hôtel du Gouvernement à Liège, et dans les bureaux de M. l'Ingénieur-en-Chef des ponts et chaussées.

A Liège, le 4 Septembre 1858.
 Le Gouverneur, BARON, VANDENSTEEN.

VESICATOIRES-CAUTÈRES.

PAPIER D'ALBESPEYRES, seul approuvé par les membres de l'Académie de médecine pour panser sans douleur et obtenir une suppuration abondante et inodore. — Compresses spongieuses préférables au linge. Dépôts chez M^m. FROIDBISE, à Liège, rue Pont-d'Ille, n° 851; LONYS, à Namur; A. K. SMIT, à Nieuwendyck n° 54, à Amsterdam, seul dépôt pour la Hollande; RANWEZ, à Huy.

VILLE DE LIÈGE.

Les sieurs Marchandise demandent l'autorisation d'établir deux dépôts d'engrais et d'immondices, l'un au faubourg St-Léonard, dans la cour de la propriété du sieur Bolsée, l'autre sur un terrain situé au commencement de la rue Basse-Wez.

On peut former opposition dans la quinzaine en s'adressant par écrit à l'administration communale.

BOURSES.

PARIS, LE 5 SEPTEMBRE.

Trois p. c.	80 70	Actions réunies.	—
Quatre p. c.	104 50	Différée ancienne.	—
Cinq p. c.	111 45	Dito nouv. s. int.	—
Act. de la Banque. 2650		Bette active.	21
Ohl. la vil. de Par. 1162 50		Id. passive.	—
Emprunt belge.	105 1/2	Emp. rom.	101 3/4
Société Générale.	—	Rente de Naples.	99 75
Banque de Belg. 1442 50		Empr. portugais.	—
Mutualité.	—	Migueliste.	—

LONDRES, LE 4 SEPTEMBRE.

5 % consolidés.	94	Différées.	8 1/8
Belge. 1852, c.	—	Passives.	4 1/8
Holl. Dette active. 55 5/8		Russie.	—
Portug. 5 p. c.	55 3/4	BRESIL.	85 5/4
Id. 3 p. c.	25 1/2	MEXICAINS 6 p. c.	25 1/2
Esp. Emp. 1854.	10 5/8		

ANVERS, LE 6 SEPTEMBRE.

ANVERS. Det. act. 104 1/2		A PRUSSE. Em. à Berl. 116 5/4	P
Det. diff. 49		NAPLES. Cert. Ital. 95 1/2	P
Empr. de 48 mill. 101 5/8		ET. ROM. Lev. 1852. 101 5/8	P
Id. de 50 mill. 91 5/4		P Cert. à A. 1854. 100	A
HOLL. Dette. activ. —			
Rente rembours. —			
AUTRICHE. Métall. 106 1/2			
Lots de fl. 100.	511		
Id. 250.	460	A Amsterd. C. jours. 1/2 1/2 p. P	
Id. 500.	755	Id. 2 mois.	—
POTOG. Lots fl. 500. 117		P Rotterdam. C. jours. 5/8 1/2 p. A	
Id. 250.	158	Id. 3 mois.	—
Id. 500.	158	A Id. 4 mois.	—
BRES. Em. L. 1854. 81 1/2		P Paris. C. jours. 1/8 av. P	
ESPAGNE. Ardoin. 18 7/8 5/4		Id. 2 mois.	5/8 p. P
Dette passiv. 1854. —		Londres. C. jours. 40/2	P
Différée.	5 5/4	Id. 3 mois.	40/1
DANEMARC. E. Nott. 95 1/2		P Francfort. C. jours. 35 15/16	P
Dito à L.	75 1/4	Id. 5 mois.	35 1/2
		Bruxelles et Gand. 1/8	A

BRUXELLES, LE 6 SEPTEMBRE.

Dette active 2 1/2	54 1/4	A Brasseries.	—
Emp. Rothschild. 101 5/4		A Tapis.	—
Fin courant.	—	Fer d'Ougrée.	—
Emp. de 50 mill. 91 1/2		A Mutualité.	117 1/4 et P
Id. de 57 mil. 75 5/4 et		S. C. Bruges.	—
Emp. de 1852 (4).	—	Monceaux.	—
Act. de la Soc. G. 828		P Act. Réunies.	100
Emp. de Paris.	1750	Borinage.	—
S. de Comm. de c. 149 5/8		A Houyoux.	94 1/2
B. de Belgique. 140		A Papeterie.	—
C. de S. et Oise.	—	Lits de Fer.	—
Hauts-Fourneaux.	—	Luxembourgeoise 100	
Banque Foncière. 101		P Civile.	—
Idem.	—	Herve.	—
Flenu.	—	Ch. de Fer de Col.	—
Hornu.	—	Ch. de B. M. et B.	—
Sclussin.	—	Asphalt.	—
Soc. Nationale. 127		Holl. Dette active. 55 1/2	
Levant du Flenu.	—	Lorenten inscrit. 100	
Ougrée.	—	Autriche. Métall. 106 5/8	A
Sars-Longscham.	—	Naples. C. Falcon.	—
Chemin de Fer.	—	Espagne. Ardoin. 18 7/8	P
Vennes.	—	Fin courant.	—
St-Léonard.	—	Prime un mois.	—
Chatelaineau.	—	Différée de 1850.	—
Verreries.	120 1/2	Idem de 1855.	—
Betteraves.	110	P Passives.	—
Verr. de Charl.	—	BRESIL. E. de Roth. 81 1/2	P
L'Espérance.	—	Rome. E. de 1854. 101 1/2 et	A

VIENNE, LE 30 AOUT.

Métalliques, 107 7/16. — Actions de la Banque, 1445 1/2.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 6 SEPTEMBRE.

La goelette anglaise Holderness, ven. de Londres, ch. de diverses marchandises. — Le koff oldenb. Margaretha Sophia, ven. de Bergen, ch. de stockfish. — Le koff hanovrien 2 Gebroeders, ven. de St-Petersbourg, ch. de graine de lin. — Le koff hanovrien Georg, ven. de Memel, chargé de bois. — Le haack prussien de Beurs, venant de Rotterdam, en lest.

MARCHÉ DE LIÈGE DU 6 SEPTEMBRE 1858.

Froment, l'hectolitre.	fr. 22 07.
Froment nouveau.	19 00.
Seigle, idem.	14 50.

Imprimerie de J.-Bte NOSENT, rue du Pot-d'Or, N° 622, à Liège.